

# Les nouveaux rythmes scolaires ou les enseignants dépossédés

Jean-Luc Mignard,  
directeur d'école et conseiller municipal,  
délégué à l'Intergénération à Choisy au Bac (60)

*Passer de 144 jours de classe à 180. Baisser le nombre d'heures d'enseignement de 45 minutes en moyenne par jour de classe. Retrouver une continuité éducative sur 5 jours.* Je souscris pleinement aux études faites depuis des décennies par les chronobiologistes. Par contre, la méthodologie pour appliquer ces nouveaux rythmes me semble contestable ; et j'ai peur, qu'à court terme, selon les mandats électifs des uns et des autres, ce décret ne perdure. Pour l'heure, ce texte est légal et s'applique à tous en 2013 ou en 2014. Surtout en 2014 d'ailleurs pour plus des trois-quarts des écoles, sans compter les neuf dixièmes de ces petites écoles de campagne de communes sans grands moyens. Était-il si difficile de l'imaginer ? Non, pas pour les gens du terrain.

Ce décret rappelle que les inégalités territoriales sont un fait. Les communes n'ont pas les mêmes ressources financières, humaines et matérielles. Les infrastructures municipales ne sont pas équitablement réparties. Ici, on ne dispose que d'une mairie-école ; là, on a à proximité une piscine, une patinoire, un gymnase, des intervenants en EPS ou en musique.

Par l'application du décret prévu en 2013 dans certaines communes, on s'aperçoit que ce temps périscolaire souhaité pour qu'il soit profitable aux enfants est détourné. Ici, c'est la journée scolaire qui débutera plus tard ; là, on allonge le temps récréatif de la restauration scolaire. Ailleurs, par défaut, on organise dans l'urgence, une garderie pour permettre aux parents qui travaillent de récupérer leurs enfants comme avant. « Le péril-scolaire » est in fine de faire comme on peut avec les pauvres moyens du bord. Il en résulte un temps collectif allongé où la fatigabilité persiste, où l'enfant subit plus qu'il n'agit, où l'objectif affiché d'un mieux-être de l'enfant ne sera pas réalisé.

Par son application, l'école de la République n'y perd-t-elle pas de son âme ? Le décret met à mal le mot égalité.

On peut se complaire dans ce constat négatif ; mais on peut certainement le modifier. N'est-ce pas l'essence même de l'école de chercher à remédier aux échecs de ses élèves ? Si oui, l'école est à même de corriger ses propres travers. Ce décret sera un bon décret s'il ne reste pas figé. C'est ici le sens de mon propos pour changer, aller de l'avant et refonder l'école.

L'école doit faire l'objet d'un consensus national. Elle ne peut plus accepter qu'à chaque changement ministériel, on lui modifie ses missions, ses programmes... L'école a besoin de stabilité pour fonctionner sereinement. Les élèves, leurs enseignants ont besoin de confiance et d'estime.

Les rythmes scolaires, c'est dans la classe que cela se passe. Il n'y a pas un temps pour l'école, et un temps pour le loisir éducatif et culturel. Ces deux temps sont intimement liés au point

que leur désunion risque de ne pas entraîner les effets escomptés : des élèves moins fatigués, une progression des résultats des élèves. (Je ne parle pas ici du temps associatif et de gestion familiale).

Aujourd'hui, le constat de bon nombre des enseignants de la base est clair (Vous savez, ces personnels qui font la classe et qu'on n'interroge jamais !). Le constat est que la refondation de l'école ne s'attaque pas aux racines du mal. Les programmes scolaires sont trop lourds. Ils sont irréalisables, si bien que les enseignants travaillent dans l'urgence sans prendre le temps d'approfondir, de laisser l'élève construire sa pensée. Les programmes de 2002 allaient dans le bon sens pourtant. Ils donnaient à l'interdisciplinarité toute cette âme transversale où quand on fait de la géographie, on fait aussi du français, des maths et du civisme. C'étaient aux élèves qu'il appartenait de faire la synthèse de leur propre cours : qu'ai-je fait ? Qu'ai-je appris ? Qu'allons-nous retenir ? Entreprendre à nouveau ? On ne refonde pas sur des constats d'échec, on refonde sur des constats de réussite. Cette méthodologie en était une.

Dans une tribune sur les rythmes scolaires "Où va le train?", parue dans LE MONDE daté du 13 février 2013, Philippe Meirieu s'interroge : *« Il eût fallu revenir – au moins à titre conservatoire et avant la nouvelle élaboration qui s'impose – aux programmes de 2002, ambitieux, pédagogiquement cohérents, et accompagnés d'instructions qui permettent aux enseignants de se mobiliser collectivement pour faire de leurs classes et de leurs écoles de véritables « collectifs apprenants ». Car on trouve précisément, dans les programmes de 2002, les outils nécessaires pour articuler intelligemment activités scolaires et activités péri et parascolaires. Les démarches d'acquisition, les connaissances structurantes et les prolongements possibles y sont présentés et saisissables par les enseignants en collaboration avec des intervenants qui peuvent ainsi ne pas être réduits à de simples « variables d'ajustement ».*

Insidieusement, profitant de ces nouveaux rythmes scolaires que l'on cherche à nous faire approuver de façon unilatérale, on nous rappelle que les petits français ont une moins bonne estime de soi, qu'ils préfèrent ne pas répondre à une question plutôt que de se tromper. Les nouveaux rythmes n'y changeront rien sans une formation remaniée des enseignants aux méthodes actives qui met l'élève en situation de se tromper et de se corriger lui-même, source d'enrichissement et de plaisir. Je ne connais pas de plus grande satisfaction que lorsque je réussis enfin ce que je ne savais pas faire. Et les élèves sont comme moi ; ils aiment apprendre, pour peu qu'on les y incite de manière positive en leur permettant de s'échouer sur l'encre marine de leur page.

« L'évaluationnite aigüe » a rongé la créativité enseignante. Les évaluations nationales se voulaient consensuelles de façon à avoir une idée précise sur les compétences des élèves français. On en a fait un outil de pression du travail des enseignants. On a imaginé que la remédiation des pratiques amènerait de meilleurs résultats et ferait progresser « la productivité » de l'école. L'administration a établi un système d'indicateurs de réussite concernant l'évaluation de la communauté éducative dont elle avait la charge, mettant ainsi en pratique un système de remise en cause permanente du travail des enseignants, un système de stigmatisation des points faibles. Ce regard porté sur le négatif du travail entrepris par les enseignants a désarçonné bon nombre de professeurs, a annihilé cette envie d'entreprendre, terreau de réussite. Nous avons appris à construire nos projets d'école sur nos propres points d'insuffisance. Cela a sans doute influé sur le regard porté aux élèves. L'évaluation constante de nos pratiques a ainsi entraîné cette surévaluation des élèves. Il fallait se justifier. On a ainsi oublié de faire avant même que d'avoir bien appris à le faire. On s'est mis à juger avant même que d'avoir laissé le temps de la maturation nécessaire.

La priorité éducative est aujourd'hui de réattribuer la confiance perdue aux professeurs. En ce sens, ils oseront et permettront à nouveau aux élèves de tâtonner, d'expérimenter, d'apprendre tout simplement en réempruntant « ces chemins de traverse » qu'on ne leur laissait plus emprunter. La question de l'évaluation demeurera ; elle ne sera plus l'initiateur du projet mais son

simple résultat. N'est-il pas plus important d'étudier comment parvenir à faire intégrer telle notion que de chercher en préalable comment on évaluera son acquisition ?

C'est à partir d'une meilleure formation professionnelle et continue, de programmes clairs et simples, en direction des élèves, que l'on pourra permettre à nos élèves de mieux réussir et d'être moins fatigués. On ne peut changer le contenant sans modifier le contenu. Les rythmes scolaires sont le problème de l'Education Nationale, pas des collectivités locales. L'esprit du décret, en abandonnant du temps « éducatif et culturel » aux collectivités locales se trompe de méthode. Ce temps appartient aussi aux enseignants. C'est à l'intérieur même de la journée scolaire que nous pourrions réguler le temps productif de l'élève avec le temps récréatif.

Le ministre se trompe. Chaque commune fera comme elle le pourra. Leurs moyens humains, financiers et matériels sont fort disparates. La réforme des rythmes scolaires est soumise aux disparités des ressources des communes ; je l'ai déjà dit. Elle subira aussi un inégalitarisme social. Chaque élève, de quelque commune qu'il soit doit pouvoir prétendre à un traitement juste et équitable. Ce ne sera pas le cas dans une même commune où certains auront le privilège de se voir offrir des activités culturelles payantes pendant que d'autres rentreront chez eux.

Ce temps dit périscolaire, c'est aux enseignants de le prendre en charge sur des projets souples, ludiques et culturels afin que l'élève se voie offrir un espace d'autonomie et de créativité. Les rythmes scolaires, c'est avant tout durant le temps scolaire, non en dehors. Les rythmes scolaires, c'est une question d'égalité.

Est-ce si difficile à mettre en œuvre ? Je ne le crois pas. On demande aujourd'hui aux enseignants d'assurer 25 heures devant les élèves, soit 24 heures de cours et une heure d'activités pédagogiques complémentaires. On aurait pu imaginer repasser à la semaine de 26 heures avec un mercredi sur trois sans école pour laisser un temps légitime de concertation et de formation continue aux enseignants. Une augmentation salariale de 4% pourrait compenser ce temps supplémentaire devant les élèves (calcul au prorata) ; ou une augmentation des points d'indice pour tous les professeurs des écoles (20 points supplémentaires de tous les échelons). Le coût (à étudier) serait alors moindre pour la collectivité (Cent euros par élève et par année selon l'Association des Maires de France). Je sais qu'il est plus facile de décentraliser ces coûts aux collectivités locales qu'au niveau de l'Etat. Il faut juste ne pas oublier que quelque soit la méthode retenue, c'est toujours le contribuable Lambda qui paie le service.

Enfin, laissez-moi rêver un peu. Pour la première fois dans la carrière enseignante, on attribuerait trois heures de temps libre dans la semaine scolaire. Ce pourrait être alors un temps de décroisement où les élèves, selon leurs inspirations, pourraient choisir des activités différentes avec d'autres enfants d'autres classes (ateliers d'informatique, ateliers scientifiques, culturels, de partage des savoirs, chorale, danse, musique, théâtre, journal scolaire, radio scolaire, cinéma, poterie, jardinage, jeux collectifs, ludothèque, défis, contes, yoga, et que sais-je encore...). Ce pourrait être un temps de travail en équipe pour les enseignants aux compétences multiples et si différentes. Ce pourrait être un temps d'ouverture de l'école sur la « Cité » vers des « *activités transgénérationnelles* » comme Pierre Frackowiak l'entrevoit pour le PEDT actuel.

L'application remaniée de ce décret est l'occasion d'offrir de véritables projets de vie aux élèves. Les programmes scolaires rigoureux ne nous en laissent pas toujours le temps. Freinet dans *La santé mentale de l'enfant* n'a-t-il pas affirmé : « *les enfants arrivent à l'école, il faut éviter à tout prix qu'ils se dédoublent et se dépersonnalisent en franchissant le seuil, la pensée et l'affectivité de l'enfant restant à la porte, l'écolier pénétrant dans la classe qui lui impose ses normes* »

Le décret actuel dépossède les enseignants de cette mission éducative pour la transférer à un échelon communal à des personnes bienveillantes, mais souvent non qualifiées à la gestion de groupes d'enfants. Le ressenti négatif est grand.

Voilà, je pose ici le fruit d'une réflexion personnelle, celle d'un directeur d'école, conseiller municipal chargé de la mise en place des rythmes scolaires. Mon souhait était fort, de pouvoir passer dès 2013 à la semaine de 5 jours. Il s'est confronté à l'exigence de mettre en place un véritable projet éducatif territorial. Les problèmes de budget, de lieux d'activités et de compétences professionnelles m'ont persuadé de « l'urgence d'attendre ».

*«Oserais-je exposer ici la plus grande, la plus importante, la plus utile règle de toute l'éducation ? Ce n'est pas de gagner du temps, c'est d'en perdre ».*disait l'Emile de Rousseau.

Ce que j'écris n'est qu'une réflexion personnelle. La réforme des rythmes scolaires s'est faite trop vite. Sur la base des difficultés rencontrées, ce décret est aujourd'hui à revoir. Il n'est pas un échec. Il porte en lui-même ce qu'est le statut de l'erreur à l'école, un outil formidable pour avancer, corriger, progresser et apprendre. Je le vois sur le terrain. Les enseignants, par leur qualification, sont la pierre angulaire pour la réussite de cette réforme. Il faudra un jour les consulter. Ils sont prêts à bien des efforts pour améliorer ce quotidien qui est le leur, et celui de leurs élèves.